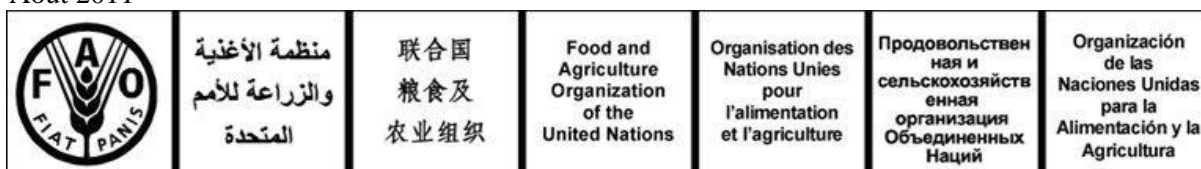


Août 2011



## COMITÉ DU PROGRAMME

### Cent huitième session

Rome, 10 - 14 octobre 2011

**Appliquer les leçons tirées de l'expérience de la grippe aviaire hautement pathogène à la prévention et à la maîtrise des grandes maladies animales et des risques de santé publique qui y sont liés**

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

#### Résumé

- Suite à la demande formulée par le Comité du Programme<sup>1</sup>, le présent document fournit un complément d'information sur le Plan d'action, en particulier l'ordre de priorité et l'enchaînement des activités, le financement et les liens du Plan d'action avec le Programme ordinaire en matière de santé animale.
- Le plan vise essentiellement à étayer le programme de terrain et à améliorer l'assistance technique fournie aux pays ainsi que l'aide d'urgence. Le Plan d'action définit quatre domaines prioritaires dans lesquels les 37 actions échelonnées qui contribuent à la réalisation du résultat organisationnel de la FAO B2 - *Diminution des épizooties et des risques associés pour la santé publique* - ont en outre été classées par ordre de priorité dans le calendrier, en fonction de la disponibilité des fonds. Les domaines prioritaires définis par le Plan d'action sont les suivants: i) la promotion de l'adoption d'une approche à long terme pour combattre et maîtriser la grippe aviaire hautement pathogène (grippe aviaire); ii) le renforcement des capacités de gestion des risques de maladie; iii) la lutte contre les agents pathogènes émergents qui apparaissent dans de nouvelles zones ou de nouveaux types d'hôtes ou bien dont la virulence évolue; et iv) le renforcement des capacités aux niveaux régional et national. Le Plan d'action met à profit les mécanismes de financement déjà mis en place pour appuyer le Programme mondial de lutte contre la grippe aviaire et garantit donc la poursuite des activités en cours d'exécution ou planifiées dans ce cadre, tout en étendant le champ d'action du Programme à d'autres maladies qui apparaissent ou réapparaissent et ont des incidences importantes sur la santé publique et les moyens d'existence des populations.
- Bien que le Plan d'action bénéficie des ressources humaines et financières mises à disposition par la FAO au titre de son programme ordinaire pour la réalisation de l'objectif stratégique B - *Accroissement de la production animale durable*, tant au Siège que dans les régions, le financement des 193,8 millions d'USD nécessaires sur cinq ans dépendra essentiellement de

<sup>1</sup> CL 141/8 paragraphe 11.

la mobilisation de contributions volontaires. En juillet 2011, le montant du solde non dépensé des projets en cours d'exécution (2011-2012) se chiffrait à 38,4 millions d'USD, dont 15 pour cent étaient affectés à la lutte contre la grippe aviaire. D'autres contributions volontaires, d'un montant de 27,5 millions d'USD sont annoncées pour le financement éventuel d'actions spécifiques du Plan, essentiellement liées à la lutte contre la grippe aviaire (92 pour cent). Un budget supplémentaire de 125 millions d'USD devra être trouvé pour couvrir toutes les activités du Plan d'action pendant la période d'exécution de cinq ans qui est prévue.

- À cet effet, le Plan d'action envisage l'activation du domaine d'action prioritaire relatif aux menaces transfrontalières pesant sur la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES), au moyen d'initiatives de plaidoyer spécifiques et ciblées conduites auprès des partenaires de financement dans le cadre de la stratégie institutionnelle de mobilisation des ressources. Cette démarche exigera une mobilisation active de ressources aux niveaux national et régional.

#### **Action suggérée au Comité du Programme**

- Le Comité est invité à prendre note de l'information fournie suite à la demande qu'il a formulée à sa cent sixième session.

**Pour toute question sur le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:**

**M. Modibo Traoré, Sous-Directeur général**

**Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs**

**Tél. +39 (06) 570-54523**

## **INTRODUCTION**

1. À sa cent sixième session, en mars 2011, le Comité a approuvé le Plan d'action visant à étendre l'intervention conduite depuis six ans par la FAO pour lutter contre le virus H5N1 de la grippe aviaire hautement pathogène (grippe aviaire) à d'autres grandes menaces pesant sur la santé animale et aux risques de santé publique qui y sont liés, se félicitant notamment de la place importante que le plan accorde à l'initiative « Une seule santé » et du fait qu'il adopte une approche durable et globale du développement. Le Comité a estimé que les activités couvertes par le Plan d'action étaient fondamentales au regard du champ de compétence de la FAO, mais a noté que les sources susceptibles de fournir les 193,8 millions d'USD nécessaires sur cinq ans n'avaient pas encore été trouvées et que le financement dépendrait principalement de la mobilisation de contributions volontaires<sup>2</sup>.

2. Le présent document répond à la demande formulée par le Comité de fournir un complément d'information sur:

- a) la manière dont l'ordre de priorité et l'enchaînement des activités du Plan d'action seraient établis, dans le cadre du système à trois axes du budget intégré de la FAO;
- b) les autres possibilités de mobiliser des ressources pour promouvoir le domaine d'action prioritaire relatif aux menaces transfrontalières pesant sur la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES);
- c) les liens entre le Plan d'action et le Programme ordinaire en matière de santé animale: plan à moyen terme et Programme de travail et budget (PMT/PTB).

<sup>2</sup> PC 106.3 et CL 141/8 paragraphes 10 et 11.

## PRIORITÉS

3. Le Plan d'action propose un programme articulé autour de cinq domaines d'activité technique s'appuyant sur trois domaines d'activité fonctionnelle assortis d'actions clés, en vue d'obtenir les résultats attendus. Globalement, 37 actions s'échelonnent sur la période de cinq ans visée par le Plan (annexe 1) pour étayer le programme de terrain, l'assistance technique fournie aux pays et l'aide d'urgence. Il convient de noter que, pour la plupart de ces activités, des travaux sont déjà en cours de façon limitée ou à petite échelle. Le degré de priorité du lancement ou de l'intensification d'environ 55 pour cent de ces activités devrait être revu à la hausse.

4. Le Plan d'action définit les actions suivantes comme prioritaires:

- a) Continuer à combattre la grippe aviaire en promouvant une approche à long terme de la lutte contre la maladie dans les pays où elle est endémique, moyennant l'application de mesures de réduction des risques
- b) Renforcer les capacités de gestion des risques de maladies
- c) Contrer l'évolution dynamique des agents pathogènes émergents et prévenir l'extension dans de nouvelles zones, les changements de populations hôtes ou l'évolution de la virulence
- d) Prévoir les ressources humaines et les mesures donnant la capacité d'intervenir immédiatement pour appuyer des activités collectives et coordonnées aux niveaux régional et national

5. Dans ces domaines prioritaires, les 37 actions du Plan sont elles-mêmes classées par ordre de priorité dans le calendrier, en fonction de la disponibilité des fonds (comme le montre l'annexe 1).

## FINANCEMENT

6. Le Plan d'action met à profit les mécanismes de financement déjà mis en place pour appuyer le Programme mondial de lutte contre la grippe aviaire et garantit donc la poursuite des activités en cours d'exécution ou planifiées dans ce cadre, tout en étendant le champ d'action du Programme à d'autres maladies qui apparaissent ou réapparaissent et ont des incidences importantes sur la santé publique et les moyens d'existence des populations.

7. Les besoins en financement du Plan d'action sur cinq ans (2011-2015) sont évalués à 193,8 millions d'USD de contributions extrabudgétaires, qui viennent s'ajouter aux ressources allouées au titre du financement du Programme ordinaire pour le résultat organisationnel B2 dans le PTB 2012-2013. L'estimation du financement extrabudgétaire repose sur les trois dernières années d'expérience de l'exécution du Programme de lutte contre la grippe aviaire et tient compte des besoins spécifiques probables de la lutte contre la grippe aviaire et les autres maladies animales transfrontalières et zoonoses, au niveau du pays.

8. Bien que le Plan d'action bénéficie des ressources humaines et financières mises à disposition par la FAO au titre de son Programme ordinaire pour l'obtention du résultat organisationnel B2, tant au Siège que dans les régions, les contributions volontaires extrabudgétaires en faveur de projets constituent le financement de base du Plan. En juillet 2011, le montant du solde non dépensé des projets en cours d'exécution (2011-2012) se chiffrait à 38,4 millions d'USD<sup>3</sup>, dont 15 pour cent étaient affectés à la lutte contre la grippe aviaire. Ces fonds permettront au Plan d'action de démarrer et d'assurer la continuité des activités de lutte contre la grippe aviaire en 2011 et 2012. D'autres contributions volontaires, d'un montant de 27,5 millions d'USD (dont 92 pour cent affectés à la lutte

---

<sup>3</sup> Ce montant comprend : a) les contributions volontaires (32,2 millions d'USD) destinées aux projets dont le calendrier va au-delà de décembre 2011 et qui sont mis en œuvre par le Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies transfrontalières (ECTAD), avec la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) en tant que responsable du budget; b) les contributions volontaires (6,2 millions d'USD) destinées à certains projets s'inscrivant dans le Plan d'action, qui ont un calendrier allant au-delà de décembre 2011 et sont exécutés par les bureaux régionaux et sous-régionaux en tant que responsables du budget.

Il sera important dans le futur, d'adapter les systèmes d'information de l'Organisation pour faciliter la liaison de tous les projets avec le Plan d'action en matière de santé animale.

contre la grippe aviaire) sont annoncées pour le financement éventuel d'actions spécifiques du Plan, y compris la lutte contre la grippe aviaire. Un budget supplémentaire de 125 millions d'USD devra être trouvé pour couvrir toutes les activités du Plan d'action pendant la période d'exécution de cinq ans qui est prévue.

#### Financement du Plan d'action (en millions d'USD)

Plan d'action	Financement au titre du Programme ordinaire (Résultat organisationnel BO2)		Total du financement au titre du Programme ordinaire	Contributions extrabudgétaires			Total des contributions extrabudgétaires
	PTB 2012-13	Ressources du PCT*		Financement existant	Financement éventuel	Besoins en financement	
Domaines d'activité technique	0,5	3,8	4,3	36,8	27,5	104,7	169,8
Domaines d'activité fonctionnelle	13,0	-	13,0	1,6	0	23,2	24,8
<b>Total</b>	<b>13,5</b>	<b>3,8</b>	<b>17,3</b>	<b>38,4</b>	<b>27,5</b>	<b>125,0</b>	<b>193,8</b>

\*Ce montant comprend les ressources mises à disposition (à compter de juillet 2011) pour les projets du Programme de coopération technique (PCT) qui s'inscrivent dans le Plan d'action et dont le calendrier va au-delà de décembre 2011.

9. On estime que quelque 70 pour cent des ressources du Plan d'action seront allouées au niveau du pays et 30 pour cent aux activités de portée régionale ou mondiale. Les engagements financiers les plus importants concerneront des pays d'Asie et d'Afrique (65 pour cent) compte tenu du grand nombre de "points sensibles" situés dans ces régions. Un pourcentage non négligeable des fonds (35 pour cent) sera aussi alloué aux projets exécutés dans d'autres régions, en fonction des maladies jugées prioritaires dans ces zones, en particulier le Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Europe de l'Est et l'Amérique latine.

10. Le Plan d'action envisage l'activation du domaine d'action prioritaire relatif aux menaces transfrontalières pesant sur la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES), au moyen d'initiatives de plaidoyer spécifiques et ciblées (en cours de préparation) conduites auprès des partenaires de financement dans le cadre de la stratégie institutionnelle de mobilisation des ressources. Cette démarche exigera une mobilisation active de ressources aux niveaux national et régional.

#### LIENS AVEC LE PROGRAMME DE LA FAO EN MATIÈRE DE SANTÉ ANIMALE

11. Le Plan d'action est parfaitement intégré dans le Plan à moyen terme (2010-2013) et le Programme de travail et budget, pour le suivi et l'établissement des rapports. Il concourt pleinement à la réalisation de l'Objectif stratégique B – *Accroissement de la production animale durable*, avec ses 37 activités qui sont déterminantes pour l'obtention du Résultat organisationnel B2 – *Diminution des épizooties et des risques associés pour la santé publique*; et il contribue à d'autres Résultats organisationnels relevant de l'Objectif stratégique B. En outre, un grand nombre d'activités du Plan sont liées à des Résultats organisationnels spécifiques tels que :

I1 - La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions.

I2 - Les pays et les partenaires répondent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence par des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture.

I3 - Les pays et leurs partenaires ont amélioré la transition et les liens entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement.

D1 - Normes nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale et recommandations pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale.

D2 - Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui soutiennent une approche basée sur l'ensemble de la filière alimentaire.

D3 - Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de façon efficace des programmes de sécurité sanitaire et de gestion et contrôle de la qualité des aliments conformément aux normes internationales.

C3 - Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable.

E6 - Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre.

F6 - Amélioration de l'accès aux connaissances et de leur mise en commun, pour la gestion des ressources naturelles.

G1 - Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés.

### **ACTION SUGGÉRÉE AU COMITÉ**

11. Le Comité est invité à prendre note de l'information fournie suite à la demande qu'il a formulée à sa cent sixième session.



## Annexe 1 – Plan d'action détaillé et enchaînement des actions

Aucune action envisagée

Actions prioritaires qui peuvent être financées par les fonds existants

Actions prioritaires pour lesquelles un financement supplémentaire doit être mobilisé dans les délais indiqués dans la matrice

<b>Domaine d'activité technique 1 – Compréhension de la nature intersectorielle des risques sanitaires</b>					
<b>Résultats attendus: Les facteurs de risque liés à l'émergence, la propagation et la persistance des maladies et leur transmission entre les animaux domestiques, la faune sauvage et l'homme sont mieux compris et ces connaissances permettent de repérer les « points sensibles » et les points d'intervention essentiels pour la maîtrise des maladies</b>					
<b>Description</b>	<b>Calendrier</b>				
	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Action 1.1 – Définir des régions éco-épidémiologiques en fonction des conditions agroécologiques, des systèmes agent pathogène-hôte-maladie et des analyses socioéconomiques					
Action 1.2 – Conduire des études épidémiologiques et socioéconomiques intégrées, afin de déterminer et d'analyser les éléments propices aux maladies et les facteurs de risque dans les principaux systèmes de production animale					
Action 1.3 – Orienter et renforcer la capacité d'entreprendre des analyses des secteurs et des filières aux fins de la détermination des points d'intervention essentiels pour la maîtrise des maladies et concevoir les interventions adaptées en partenariat avec les acteurs concernés des secteurs et des filières					
Action 1.4 - Conduire des études épidémiologiques intégrées spécifiques pour mieux comprendre les facteurs de risque liés à la transmission et la persistance de la grippe aviaire ainsi que leur importance relative, notamment dans les contextes de la production, de la commercialisation et de l'écologie					
Action 1.5 - Mettre sur pied des systèmes d'information et de surveillance des maladies et améliorer la gestion des données relatives à la santé animale et leur intégration avec les cartographies de l'élevage, l'information génétique sur les agents pathogènes des animaux et les autres sources d'information agroécologique pertinente,					

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

<b>Domaine d'activité technique 1 – Compréhension de la nature intersectorielle des risques sanitaires</b>					
<b>Résultats attendus: Les facteurs de risque liés à l'émergence, la propagation et la persistance des maladies et leur transmission entre les animaux domestiques, la faune sauvage et l'homme sont mieux compris et ces connaissances permettent de repérer les « points sensibles » et les points d'intervention essentiels pour la maîtrise des maladies</b>					
Description	Calendrier				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
aux niveaux national, régional et mondial.					
Action 1.6 - Élaborer des approches fondées sur les risques pour lutter contre les maladies, en utilisant les informations et les connaissances accumulées dans un choix de filières prioritaires d'élevage et de production					

<b>Domaine d'activité technique 2 – Renforcement de la collaboration entre les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de l'environnement</b>					
<b>Résultats attendus : Le soutien fourni aux pays et aux régions pour la réalisation des objectifs de l'initiative « Une seule santé » est fondé sur des normes multisectorielles et des programmes de terrain</b>					
Description	Calendrier				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Action 2.1 - Rédiger une Charte des complémentarités et des synergies FAO-Organisation mondiale de la santé animale (OIE)-Organisation mondiale de la santé (OMS) pour établir clairement les responsabilités de chaque organisation en fonction de son mandat, et la diffuser largement					
Action 2.2 - Élaborer des protocoles multisectoriels relatifs à l'évaluation, la gestion et la communication des risques, y compris des recommandations et des orientations visant à aider les pays à repérer les insuffisances en matière de collaboration					
Action 2.3 - Concevoir une méthode d'évaluation des effets de l'initiative « Une seule santé » (Code de conduite de l'initiative) et l'inclure en tant que meilleure pratique de la FAO pour la formulation de projets					
Action 2.4 - Mettre au point, utiliser et promouvoir des séries d'activités « une seule santé » à conduire au niveau communautaire					
Action 2.5 - Appuyer l'analyse conjointe des données épidémiologiques provenant des secteurs de la santé animale et de la santé publique et promouvoir la collaboration entre les deux systèmes de surveillance					



<b>Domaine d'activité technique 2 – Renforcement de la collaboration entre les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de l'environnement</b>					
<b>Résultats attendus : Le soutien fourni aux pays et aux régions pour la réalisation des objectifs de l'initiative « Une seule santé » est fondé sur des normes multisectorielles et des programmes de terrain</b>					
<b>Description</b>	<b>Calendrier</b>				
	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Action 2.6 - Renforcer la collaboration, et corriger les insuffisances en la matière, entre les laboratoires s'occupant de la santé humaine et de la santé animale					
Action 2.7 - Garantir l'alignement et la cohérence des activités normatives internationales pertinentes (Codex Alimentarius, OIE et Règlement sanitaire international)					

<b>Domaine d'activité technique 3 – Promotion de stratégies visant à protéger et améliorer la santé animale socialement acceptables et économiquement viables</b>					
<b>Résultats attendus: Les services vétérinaires ont la capacité d'utiliser des données socioéconomiques pour mobiliser des ressources et effectuer des interventions ciblées</b>					
<b>Description</b>	<b>Calendrier</b>				
	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Action 3.1 - Évaluer les effets de maladies spécifiques sur la croissance économique, le commerce, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de tous les acteurs des filières concernées					
Action 3.2 - Élaborer un cadre de classement par ordre de priorité applicable à la gestion des maladies					
Action 3.3 - Mettre au point des outils faciles à utiliser pour évaluer les retombées socioéconomiques des maladies					
Action 3.4 - Élaborer, tester et diffuser des méthodes permettant d'évaluer avec un bon rapport coût-efficacité les programmes de prévention et de lutte contre les maladies					
Action 3.5 - Concevoir et expérimenter des approches permettant d'intégrer les aspects économiques, sociaux et culturels dans les programmes de lutte contre les maladies animales					
Action 3.6 - Élaborer et tester des approches (projets pilotes) pour prévenir et combattre les maladies, qui soient fondées sur le jeu du marché et adaptées aux petits exploitants et aux agriculteurs pauvres					

<b>Domaine d'activité technique 3 – Promotion de stratégies visant à protéger et améliorer la santé animale socialement acceptables et économiquement viables</b>					
<b>Résultats attendus: Les services vétérinaires ont la capacité d'utiliser des données socioéconomiques pour mobiliser des ressources et effectuer des interventions ciblées</b>					
<b>Description</b>	<b>Calendrier</b>				
	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Action 3.7 - Conseiller et aider les pays à concevoir des systèmes d'indemnisation et des fonds d'urgence associés aux plans de maîtrise et d'éradication des maladies, visant notamment à protéger des moyens d'existence des plus vulnérables					

<b>Domaine d'activité technique 4 – Renforcement des capacités des systèmes de santé animale en matière d'élaboration de stratégies et de politiques pour lutter contre les maladies existantes et faire face aux risques sanitaires imprévisibles</b>					
<b>Résultats attendus: Les pays disposent des capacités institutionnelles requises pour définir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales en matière de santé animale</b>					
<b>Description</b>	<b>Calendrier</b>				
	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Action 4.1 - Fournir un appui aux pays afin qu'ils renforcent leurs capacités institutionnelles en matière de formulation et mise en œuvre de politiques, stratégies et textes législatifs dans le secteur de la santé animale					
Action 4.2 - Encourager les partenariats public-privé dans la planification et l'exécution de programmes de santé animale et de lutte contre les maladies					
Action 4.3 - Renforcer les capacités administratives des services vétérinaires publics afin qu'ils puissent mieux planifier, gérer et exécuter des programmes de santé animale efficaces au bénéfice des communautés					
Action 4.4 - Aider les pays à élaborer et mettre en œuvre un plan d'investissement dans les systèmes de santé animale, en utilisant l'outil d'analyse des performances des services vétérinaires et d'analyse des écarts (un outil de l'OIE) et les cadres de programmation par pays de la FAO					
Action 4.5 - Soutenir les mécanismes d'intégration et d'harmonisation régionale en matière de politiques de santé animale et de capacités de gestion des maladies					

<b>Domaine d'activité technique 5 – Renforcement des capacités techniques de base des systèmes de santé animale pour lutter contre les maladies aux niveaux national, régional et mondial</b>					
<b>Résultats attendus: Les pays et les régions sont mieux préparés pour la prévention et la maîtrise des maladies constituant une priorité aux niveaux international, régional ou national</b>					
Description	Calendrier				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Action 5.1 - Conduire des examens de pays pour évaluer les plans de préparation et d'intervention et repérer les lacunes ou les besoins en ressources face à de nouvelles menaces					
Action 5.2 - Fournir une assistance, une formation et des conseils aux pays partenaires afin qu'ils puissent élaborer et tester des plans nationaux de préparation et d'intervention au moyen d'exercices théoriques ou de simulations					
Action 5.3 - Fournir une assistance et des ressources aux pays partenaires pour garantir une intervention rapide lorsque des épidémies de maladies ayant de fortes incidences ou de zoonoses sont signalées					
Action 5.4 - Réviser les outils stratégiques existants ou en concevoir de nouveaux pour la surveillance des maladies animales, en s'appuyant sur les données d'expérience de la lutte contre la grippe aviaire et en les adaptant à chaque région éco-épidémiologique					
Action 5.5 – Améliorer les fonctions des laboratoires, notamment en assurant les niveaux de bioconfinement requis, pour permettre la conduite des activités de dépistage d'agents pathogènes connus et inconnus					
Action 5.6 - Établir/renforcer les liens entre les laboratoires nationaux et le Réseau de laboratoires de référence et d'expertise pour la grippe aviaire et d'autres réseaux mondiaux de laboratoires de référence afin d'étayer les diagnostics, les références et les vérifications, le cas échéant					
Action 5.7 - Mettre au point et adopter des modèles de surveillance transposables et de nouveaux systèmes d'alerte précoce et fournir des conseils, des formations et une assistance pour l'établissement de systèmes de surveillance					
Action 5.8 - Renforcer/étendre les réseaux épidémiologiques et les réseaux de laboratoires dans les régions ciblées, promouvoir les échanges d'informations réguliers et mettre en œuvre des activités coordonnées					
Action 5.9 - Aider les gouvernements et les partenaires régionaux à élaborer et mettre en œuvre des plans techniquement valides pour acquérir progressivement la maîtrise de certaines maladies prioritaires aux niveaux international, régional ou national					
Action 5.10 - Aider les pays où les maladies sont endémiques et les pays à risque à recenser les besoins et à continuer d'améliorer la lutte contre la grippe aviaire					

<b>Domaine d'activité technique 5 – Renforcement des capacités techniques de base des systèmes de santé animale pour lutter contre les maladies aux niveaux national, régional et mondial</b>					
<b>Résultats attendus: Les pays et les régions sont mieux préparés pour la prévention et la maîtrise des maladies constituant une priorité aux niveaux international, régional ou national</b>					
Description	Calendrier				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Action 5.11 - Mettre au point et tester les meilleures pratiques en matière de biosécurité et d'hygiène dans les secteurs de la production agricole commerciale à petite et moyenne échelles et tout au long des filières de production animale et des circuits de commercialisation des produits alimentaires					
Action 5.12 - Renforcer les capacités de communication et aider les pays à formuler et mettre en œuvre des stratégies de communication sur les risques					

<b>Domaine d'activité fonctionnel A – Mobilisation de ressources humaines suffisantes pour mettre en œuvre le Plan d'action</b>					
<b>Résultats attendus: Le plan est effectivement mis en œuvre aux niveaux national, régional et mondial</b>					
Description	Calendrier				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Action A.1 - Assurer une dotation en personnel adéquate au niveau du Siège, en particulier en matière d'épidémiologie, partenariat public-privé et questions socioéconomiques					
Action A.2 - Allouer des ressources humaines suffisantes dans les bureaux décentralisés et les unités du Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières (là où il en existe), sans oublier de prévoir les mesures donnant la capacité d'intervenir immédiatement pour appuyer des activités collectives et coordonnées aux niveaux régional et national					
Action A.3 - Adopter une approche institutionnelle plus multidisciplinaire et cohérente pour toutes les activités de la FAO liées à la santé animale					
Action A.4 - Réactiver le consortium existant et/ou en créer un nouveau pour appuyer la conduite et l'application de recherches stratégiques susceptibles d'asseoir des stratégies améliorées de prévention et de lutte contre les maladies					

<b>Domaine d'activité fonctionnel B – Communication adéquate au sujet du Plan d'action</b>					
<b>Résultats attendus: La communication au sujet du Plan d'action est conduite efficacement auprès de tous les partenaires et des parties prenantes</b>					
<b>Description</b>	<b>Calendrier</b>				
	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Action B.1 - Élaborer une stratégie de communication et lancer des initiatives de plaidoyer à l'appui du Plan d'action					
Action B.2 - Communiquer régulièrement sur la situation d'avancement du Plan d'action, en insistant sur les retombées des interventions clés et sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les études de cas en tant que matériel susceptible de sous-tendre l'élaboration des politiques et les initiatives de plaidoyer					
Action B.3 - Mettre en place des circuits de communication internes sur la situation d'avancement du Plan d'action, au Siège et dans les régions					

<b>Domaine d'activité fonctionnel C – Mise en place d'un système de suivi et évaluation solide</b>					
<b>Résultats attendus: Un système de suivi axé sur les résultats est mis en place pour surveiller à la fois la mise en œuvre du Plan (apports, activités, produits) et les résultats (effets directs et impacts)</b>					
<b>Description</b>	<b>Calendrier</b>				
	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Action C.1 - Établir un système de remontée de l'information et d'établissement de rapports sur les résultats du terrain					
Action C.2 - Utiliser les résultats du système de remontée de l'information pour actualiser le matériel technique, le cas échéant					
Action C.3 - Mettre en place un système de suivi et évaluation solide pour mesurer les incidences du Plan d'action					
Action C.4 - Élaborer des cadres pour suivre le soutien fourni par la FAO aux stratégies et programmes nationaux et en rendre compte					